

# Les femmes sont financièrement plus affectées par une séparation

Insee Analyses Grand Est • n° 130 • Mars 2021



Une séparation, qu'il s'agisse d'un divorce, d'une rupture de Pacs ou d'une rupture d'union libre, a toujours des conséquences financières pour les ex-conjoints, avec une baisse de 14 % du niveau de vie médian l'année où celle-ci survient. Les femmes sont bien plus fortement affectées que les hommes, en particulier à la suite d'un divorce (- 28 %). La perte de niveau de vie au sein du couple est moins inégalitaire lors d'une rupture d'union libre.

L'année de la séparation, un ex-conjoint sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et jusqu'à une femme divorcée sur trois. Parmi les individus qui sont dans une situation de pauvreté à la suite de leur séparation, les deux tiers viennent d'y basculer, mais une majorité y reste un an après.

Dans le Grand Est comme au niveau national, près d'un couple en **union libre** sur huit se sépare en moyenne chaque année entre 2011 et 2016. Ces ruptures sont quatre fois plus fréquentes que pour les couples pacés. Elles sont très rares parmi les couples mariés (1 %).

Quel que soit le type d'union, une séparation a de nombreuses conséquences pour les individus qui la subissent, notamment sur le plan financier. Elle se traduit en effet par la fin des économies d'échelle liées au ménage, avec la cohabitation et la mutualisation de certaines dépenses. Dans le Grand Est, le **niveau de vie** médian des conjoints, après transferts privés et prestations sociales et après impôts, diminue ainsi de 14 % après une rupture ► **figure 1**.

Plus l'union est contractualisée, plus la mutualisation des ressources entre les conjoints est importante. L'intensité de la diminution de niveau de vie varie ainsi selon le type de séparation. Lors d'une rupture d'union libre, la baisse de niveau de vie des conjoints est moindre, de l'ordre de 13 %. Les ruptures d'unions contractualisées se traduisent toutes deux globalement par une perte de 16 %.

Le niveau de vie avant la séparation des individus pacés est toutefois significativement plus élevé (+ 16 % par rapport aux individus mariés), en lien notamment avec un meilleur niveau de diplôme.

## Une baisse du niveau de vie trois fois plus importante pour les femmes

Après une séparation, les deux conjoints sont perdants financièrement, mais les

femmes le sont toujours nettement plus que les hommes, quel que soit le type d'union ► **figure 2**. Elles subissent une baisse de leur niveau de vie de 20 % l'année de la séparation, soit presque trois fois plus que les hommes (7 %).

C'est après un **divorce** (prononcé officiellement ou en cours de procédure), que l'écart femmes-hommes est maximal : 25 points. Les femmes divorcées connaissent en effet la baisse de niveau de vie la plus forte de tous les types de séparation (- 28 %), tandis qu'elle

### ► 1. Niveau de vie et âge médians selon le type de séparation dans le Grand Est

	Niveau de vie médian l'année précédant la séparation (en €)	Année de la séparation	
		Évolution du niveau de vie médian (en %)	Âge médian
Divorce	20 900	- 16	45
Rupture de Pacs	24 300	- 16	35
Rupture d'union libre	20 300	- 13	38
<b>Ensemble</b>	<b>20 700</b>	<b>- 14</b>	<b>41</b>

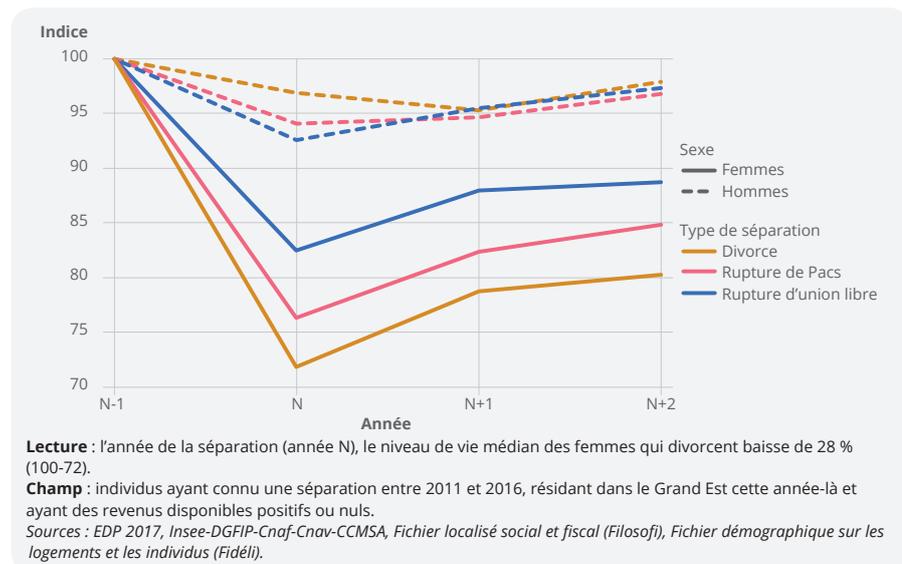
**Lecture** : le niveau de vie médian baisse de 16 % lors d'un divorce.

**Champ** : individus ayant connu une séparation entre 2011 et 2016, résidant dans le Grand Est cette année-là et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

Sources : EDP 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

## ► 2. Évolution du niveau de vie médian par sexe selon le type de séparation dans le Grand Est

### Indice base 100 l'année précédant la séparation



est la plus faible pour les hommes (- 4 %). La mutualisation des ressources est plus forte dans les couples mariés. De plus, les mariages se rompent à un âge plus avancé (à 45 ans, soit 10 ans de plus que les ruptures de Pacs) et 80 % d'entre eux concernent des couples avec enfant(s) (contre 60 % pour les ruptures de Pacs et d'unions libres). Or, pour les générations plus anciennes, les écarts femmes-hommes en matière d'activité, d'emploi et de salaire sont plus importants, d'autant que les femmes peuvent avoir réduit ou interrompu leur activité professionnelle suite à l'arrivée d'un enfant ► **figure 3**.

Dans une moindre proportion que pour les divorces, l'impact financier d'une rupture de Pacs est important et l'écart femmes-hommes marqué : - 25 % de niveau de vie pour les femmes et - 7 % pour les hommes. Au sein des couples pacésés, la contribution des femmes aux ressources du ménage est plus importante : plus jeunes et plus diplômées en moyenne que les femmes mariées, les femmes pacéesés sont plus souvent en emploi et ont des revenus plus élevés.

La rupture d'union libre apparaît quant à elle comme la séparation la moins inégalitaire. Comparée aux autres ruptures, le niveau de vie des hommes baisse le plus (- 8 %) et celui des femmes le moins (- 18 %). Plus jeunes, les individus en union libre contribuent en effet de manière plus équilibrée au niveau de vie du couple. Or, une étude menée à l'échelle nationale confirme que « plus l'un des conjoints contribue aux revenus totaux du couple, moins la diminution de son niveau de vie après une séparation est importante » [Costemalle V., 2017].

### Une perte de niveau de vie durable pour les femmes

Dans les années suivant la séparation, le niveau de vie médian des ex-conjoints se redresse : son rebond est très net l'année d'après, mais sa progression est ensuite ralentie pour les femmes. Ainsi, deux ans après la séparation, le niveau de vie des femmes reste encore bien inférieur à celui qu'elles avaient lorsqu'elles étaient en couple : entre - 11 % et - 20 % selon le type de séparation. La baisse de niveau de vie des hommes est moins durable. Deux ans après la séparation, il est remonté à un niveau quasiment équivalent au niveau initial (- 2 % à - 3 %). Cet écart de trajectoires s'explique d'une part par des revenus d'activité inférieurs pour les femmes, liés à une carrière professionnelle plus souvent interrompue ou un recours au temps

partiel plus fréquent lorsqu'elles ont des enfants. D'autre part, après la séparation, ce sont les femmes qui assurent plus fréquemment la charge des enfants, sans que les mécanismes de compensation (transferts privés, pensions alimentaires ou prestations sociales telle l'allocation de soutien familial) n'en amortissent immédiatement et complètement les dépenses qui y sont liées. En 2018 dans le Grand Est, les trois quarts des parents élevant seuls leurs enfants sont des femmes. L'étude nationale citée précédemment confirme que le fait d'avoir la garde des enfants après une séparation fait significativement diminuer le niveau de vie.

### Un ex-conjoint sur cinq vit sous le seuil de pauvreté l'année de la séparation

La baisse de niveau de vie consécutive à une séparation peut avoir pour conséquence une entrée dans la pauvreté. Alors que seuls 13 % des ex-conjoints étaient pauvres avant leur rupture, 21 % le sont l'année où celle-ci survient ► **figure 4**. La séparation se traduit nettement par une bascule dans la pauvreté pour les femmes. Leur taux de pauvreté va en effet jusqu'à doubler suite à cet évènement, passant de 13 % lorsqu'elles étaient encore en couple à 27 %. Les hommes sont quant à eux moins touchés par la pauvreté. Leur taux de pauvreté n'augmente que de 3 points, de 12 % à 15 %.

C'est le divorce qui a les plus importantes répercussions financières pour les femmes. La dégradation de leur niveau de vie conduit près d'un tiers d'entre elles à vivre sous le seuil de pauvreté l'année de la séparation, soit 20 points de plus qu'un an plus tôt. Alors que le taux de pauvreté des femmes ayant connu une rupture

### ► 3. Évolution du niveau de vie médian l'année de la séparation dans le Grand Est (en %)

	Ensemble	Femmes	Hommes
Aucun enfant à charge	- 12	- 19	- 6
Au moins un enfant de moins de 14 ans à charge	- 16	- 21	- 7
Au moins un enfant en garde alternée	- 16	- 22	- 10
Moins de 30 ans	- 12	- 16	- 6
De 30 à moins de 40 ans	- 16	- 21	- 12
De 40 à moins de 50 ans	- 13	- 22	- 3
50 ans ou plus	- 12	- 21	- 4

**Lecture :** le niveau de vie médian des femmes sans enfants à charge baisse de 19 % lors d'une séparation, contre 6 % pour les hommes.

**Champ :** individus ayant connu une séparation entre 2011 et 2016, résidant dans le Grand Est cette année-là et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

**Sources :** EDP 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

#### ► 4. Taux de pauvreté selon le type de séparation dans le Grand Est (en %)

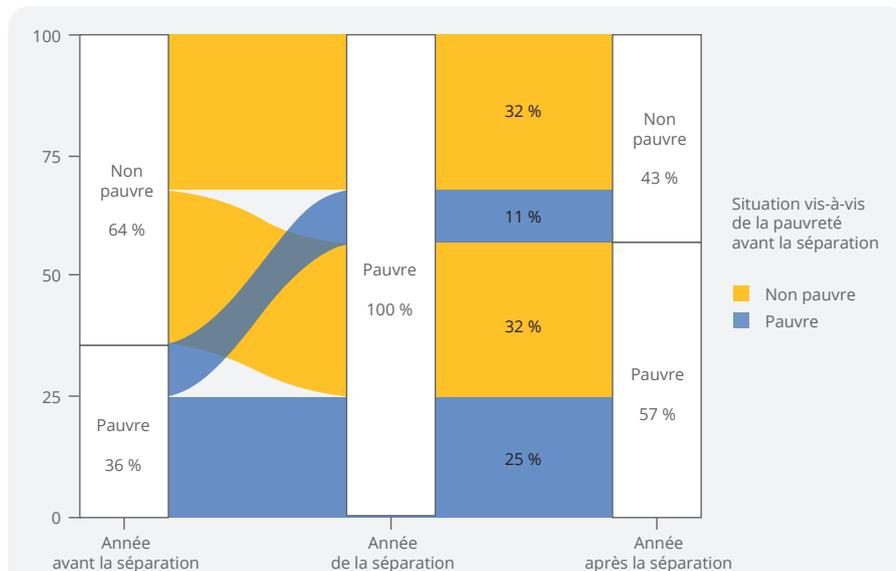
	Année précédant la séparation			Année de la séparation		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Divorce	13	13	14	23	33	13
Rupture de Pacs	4	5	3	11	16	6
Rupture d'union libre	13	14	13	21	25	17
Ensemble	13	13	12	21	27	15

**Lecture :** le taux de pauvreté des femmes qui divorcent est de 33 % l'année de la séparation, soit 20 points de plus que l'année précédente.

**Champ :** individus ayant connu une séparation entre 2011 et 2016, résidant dans le Grand Est cette année-là et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

Sources : EDP 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

#### ► 5. Trajectoires des individus pauvres l'année de la séparation dans le Grand Est



**Note :** la pauvreté s'entend ici au sens pauvreté monétaire relative. Sont considérés comme pauvres les individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie.

**Lecture :** parmi les individus pauvres l'année de leur séparation, 25 % l'étaient déjà l'année précédente et se sont toujours l'année suivante. En revanche, 64 % n'étaient pas pauvres un an avant la séparation et seule la moitié d'entre eux est ressortie de la pauvreté l'année suivante.

**Champ :** individus ayant connu une séparation entre 2011 et 2016, résidant dans le Grand Est cette année-là et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

Sources : EDP 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

d'union libre était le plus élevé l'année précédant la séparation, à 14 %, la hausse de celui-ci est un peu plus contenue : + 11 points. Cette augmentation est comparable à celle du taux de pauvreté des femmes en rupture de Pacs, mais ces dernières restent globalement bien plus éloignées du seuil de pauvreté. Seules 16 % d'entre elles sont pauvres après séparation, mais elles n'étaient que 5 % avant, en raison de leurs revenus souvent plus élevés.

#### Les deux tiers de ceux qui sont en situation de pauvreté viennent d'y basculer

L'étude des trajectoires des individus qui se séparent révèle que 64 % de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté suite à leur rupture n'étaient pas pauvres l'année précédente, lorsqu'ils étaient en couple ► **figure 5**. Pour la moitié d'entre eux, cette situation est transitoire, puisqu'ils ressortent de la pauvreté l'année suivante. L'autre moitié s'installe en revanche plus durablement dans la pauvreté. Parmi les ex-conjoints vivant sous le seuil de pauvreté suite à leur séparation, seuls 36 % étaient déjà pauvres avant. La majorité (57 %) est en revanche encore pauvre un an après. Les femmes basculent davantage dans la pauvreté que les hommes et en sortent plus difficilement. ●

Audrey Eichwald, Virginie Pic

#### ► La baisse de niveau de vie consécutive au décès du conjoint est transitoire

Le décès du conjoint a également d'importantes répercussions sur le niveau de vie du partenaire survivant. Pour les couples (mariés ou pacsés), l'année du veuvage, le niveau de vie médian du conjoint survivant évolue très différemment selon son sexe : il baisse de 18 % pour les femmes qui ont perdu leur conjoint, mais augmente de 13 % pour les hommes. L'âge médian lors d'un veuvage est de 76 ans. Pour les générations les plus anciennes, l'apport de revenu vient majoritairement des hommes, les femmes étant plus éloignées du marché du travail. L'année suivant le veuvage, une fois que les mécanismes de compensation (pension de réversion pour l'époux survivant par exemple) se sont mis en place, les femmes retrouvent un niveau de vie comparable à celui qui était le leur avant le décès de leur conjoint, et même légèrement supérieur (3 %). Pour les hommes, le niveau de vie reste stable par la suite.

Au final, la baisse de niveau de vie consécutive au décès du conjoint aboutit à une entrée dans la pauvreté pour 24 % des femmes. L'année du veuvage, le taux de pauvreté des femmes s'élève ainsi à 29 %. Cette situation de pauvreté est cependant transitoire pour 86 % d'entre elles, puisqu'elles en sortent dès l'année suivante.

## ► Source

Les données de cette étude sont issues de l'exploitation de l'Échantillon démographique permanent (EDP) de 2017. Il s'agit d'un panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, les informations issues de différentes sources, en particulier des données fiscales. Le champ est ici restreint aux individus ayant connu une unique séparation sur la période d'étude, résidant dans le Grand Est cette année-là et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls. Pour assurer la robustesse statistique des résultats, toutes les données fiscales disponibles ont été concaténées, portant sur les revenus de 2011 à 2016. Afin d'assurer une comparabilité dans le temps, l'ensemble des revenus ont été convertis en euros courants 2016.

## ► Définitions

**Taux de pauvreté** : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % de la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie (1 026 € par mois en 2016).

**Niveau de vie** : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Divorce** : le divorce est comptabilisé ici par la déclaration fiscale de l'individu. Il s'agit de personnes qui se déclarent divorcées dans leur déclaration fiscale alors qu'elles se déclaraient mariées l'année précédente. Le divorce peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

**Rupture de Pacs** : le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Dans cette étude, les ruptures de Pacs ont été comptabilisées avec les individus n'étant ni mariés, ni pacsés, alors qu'ils étaient pacsés l'année précédente.

**Union libre** : elle n'existe pas dans les déclarations fiscales. Ces situations ont donc été estimées dans cette étude à partir du type de ménage défini par le dispositif Filosofi, de la situation conjugale déclarée et du statut fiscal. Les individus de moins de 30 ans qui vivaient dans un ménage fiscal de type « couple avec enfant(s) » mais au sein duquel ne vit aucun individu de moins de 14 ans, ne sont pas comptabilisés comme étant en union libre.

**Veuvage** : dans cette étude sont comptés comme veufs les individus veufs au sens fiscal. Ce sont les individus, mariés ou pacsés, dont le conjoint est décédé.

## ► Pour en savoir plus

- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », *Insee Références Couples et Familles*, Édition 2015.
- Costemalle V., « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », *Insee Références France Portrait social*, Édition 2017.
- Lacour C., « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 64, octobre 2018.
- Abbas H., Garbinti B., « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », *Insee Références France Portrait social*, Édition 2019.

